



CHSCT de l'Ain du mardi 13 juin 2017:

Bilan de la visite par une délégation du CHSCTD01 du collège de Pont-de-Vaux, jeudi 30 mars 2017

Thèmes mis en évidence lors de la visite, et consignés dans le rapport de visite, co-rédigé par le secrétaire (SNES-FSU) du CHSCT, et par le conseiller de prévention départemental :

- **Problèmes d'odeurs (sanitaires et égouts)**
- **Nuisances sonores dans certains lieux (hall, réfectoire, gymnase)**
- **Portail « fournisseur » : problème de sécurité**
- **Carence d'équipement à l'infirmierie**
- **Etat général des locaux et du matériel**
- **Absence de poste de principal-adjoint**
- **Absence de moyen de communication pour les enseignants d'EPS**
- **Problèmes dus à la dérogation « accessibilité »**
- **Méconnaissance de la « santé et sécurité au travail » par les personnels**
- **Souffrance au travail liée à la mise en place de la réforme du collège**

Sur une partie de ces thèmes, un ensemble de préconisations a été adopté par le CHSCTD01. Elles sont adressées au président du CHSCTD01, la DASEN de l'Ain, en tant que représentante de l'employeur. Elles ont été normalement transmises au chef de service du collège de Pont-de-Vaux, c'est-à-dire la Principale. Ces préconisations n'ont pas de caractère obligatoire, mais l'employeur doit tenir informé le CHSCTD01 des suites données à ces préconisations (décret n°82-453 du 28 mai 1982).

Préconisations adressées au Président du CHSCTD01 :

- Dresser avec la collectivité propriétaire un état des lieux approfondi sur l'état des locaux et sur les besoins matériels, en vue d'améliorer la situation.
- Evoquer avec la collectivité propriétaire la sécurisation du portail « fournisseur ».
- Engager une réflexion sur la circulation des élèves vers l'extérieur de l'établissement, pour les séances d'EPS, notamment.
- Evoquer avec la collectivité propriétaire les problèmes induits au quotidien par la dérogation « accessibilité », et rechercher des solutions pour réduire l'impact sur les conditions de travail des personnels.
- Effectuer des mesures de niveau sonore dans certains lieux (hall, réfectoire, gymnase...), aux horaires d'affluence, afin d'identifier d'éventuels risques pour la santé des personnels et des usagers.
- En fonction des résultats des mesures, évoquer avec les collectivités propriétaires concernées, en vue de les résoudre, les problèmes de bruit relevés dans certains lieux.

- En lien avec la collectivité propriétaire, résoudre les problèmes de sous-équipement matériel de l'infirmier.
- Equiper l'équipe d'EPS d'un moyen de communication entre les installations sportives et l'établissement (Talkie-walkie, téléphone mobile...).
- Organiser une sensibilisation des personnels aux questions de Santé et Sécurité au travail, sous la forme d'une formation d'établissement, en collaboration avec le conseiller de prévention académique, le conseiller de prévention départemental et/ou l'inspecteur SST.

Concernant l'absence de poste de principal-adjoint à Pont-de-Vaux, le CHSCT n'est pas parvenu à un consensus entre les organisations syndicales et l'Administration, qui estime que les volumes de postes de direction sont définis nationalement. Les élus de la FSU ont donc déposé l'avis suivant. Cet avis sera publié sur le site du Rectorat, (et sur le site de la FSU01...), et l'Administration sera contrainte d'y répondre par écrit dans un délai de 2 mois :

AVIS (déposé par la FSU, voté à l'unanimité par les syndicats présents) :

Dans le cadre de la visite du collège Antoine Chintreuil de Pont-de-Vaux, jeudi 30 mars 2017, le CHSCT de l'Ain a constaté que l'absence de poste de principal-adjoint avait un impact négatif sur les conditions de travail de tous les personnels, et ce, dans un contexte d'augmentation continue des effectifs d'élèves accueillis. Le CHSCT de l'Ain demande donc la création d'un poste de principal-adjoint au collège Antoine Chintreuil de Pont-de-Vaux.

A propos de l'état des locaux, la FSU a déposé un autre avis, pour contraindre l'Administration à transmettre au Conseil départemental le contenu du rapport :

AVIS (déposé par la FSU, voté à l'unanimité) :

Dans le cadre de la visite du collège Antoine Chintreuil de Pont-de-Vaux, jeudi 30 mars 2017, le CHSCT de l'Ain a constaté, pour les personnels comme pour les élèves, des conditions de travail dégradées, dues à la vétusté et à l'exiguïté des locaux. Aujourd'hui, l'établissement n'est plus adapté à l'accueil d'effectifs d'élèves en constante augmentation. Le CHSCT de l'Ain demande à l'employeur d'alerter la collectivité propriétaire sur cette situation.

Les élus de FO ont présenté deux autres avis :

AVIS (déposé par FO, voté à l'unanimité) :

[...], le CHSCT de l'Ain demande la construction d'un nouveau collège.

Les élus de la FSU ont voté cet avis, car entièrement d'accord sur le fond : la construction d'un nouveau collège, « serpent de mer » depuis plus de 10 ans, résoudrait à l'évidence les problèmes rencontrés au quotidien par les collègues. Mais nous sommes plus sceptiques sur l'impact de cet avis. Par contre, les élus du SNES-FSU interviendront le 27 juin, lors du CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale, en présence des élus du Conseil Départemental et du préfet), sur la base du rapport et des conclusions de la visite par le CHSCT, pour porter à nouveau cette idée.

AVIS (déposé par FO : 2 voix POUR (FO), 5 abstentions (3 FSU, 2 UNSA) :

[...], le CHSCT de l'Ain demande que les préfabriqués soient remplacés par des neufs, et équipés. [...]

Les élus de la FSU n'ont pas voté cet avis. Peut-être est-ce une solution au manque de salles au collège de Pont-de-Vaux ; mais elle est précaire (et risque de durer...) et peut-être d'autres solutions existent-elles. Nous estimons que ce n'est pas notre rôle de trancher cette question, mais bien à la collectivité propriétaire de lire le contenu du rapport, et d'envisager les meilleures solutions pour améliorer le quotidien des collègues et des élèves.

Vos élus FSU au CHSCT de l'Ain

(Ne pas hésiter à nous contacter : fsu01@fsu.fr ou s2ain@lyon.snes.edu . De nombreuses informations sur ce sujet sont sur le site de la FSU01, dans la rubrique « CHSCT (Conditions de travail) » : sd01.fsu.fr)